

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024
L'Officiel n° 07
Du 19 Septembre 2023

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMMISSION JEUNES

PV du 12/09/2023

Président : Mr Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr Alain DROUIN, Mr Patrice BOFFELI, Mr David CARRASCO

CATEGORIE U₁₂

Pour Rappel la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres U₁₂ et U₁₃.

CATEGORIE U₁₂/U₁₃

Dans la Poule A l'équipe de **Saint-Hilaire Vallée du Lauquet 2** remplace exempt.

Dans la Poule B l'équipe de **Briole 3** remplace exempt.

CATEGORIE U₁₅

- La rencontre **Trèbes/Trapel** en U15 niveau 1 du samedi 16/09 est reportée au samedi 28/10 à 14h à Trèbes après accord des 2 clubs.
- La commission accorde le report de la rencontre **Lauquet / UF Lézignan**. Les clubs devront se mettre d'accord sur une date et la proposer à la commission. Cette date ne pourra être ni le 4 ni le 18 novembre.
- Le Club de **Fleury** a souhaité inscrire une équipe U15 en niveau 2. La seule place libre étant dans la poule B le club de Fleury a souhaité intégrer cette poule mais jouera tous ses matchs à l'extérieur. La 1ere journée contre le **Trapel** se jouera à une date à définir entre les 2 clubs.

L'intégration du club de Fleury reste suspendue à la preuve de demande de licences U15. Le nombre de licenciés devra être suffisant à la date du 15/09

- Le tirage au sort du prochain tour de la coupe d'Occitanie U15 se déroulera mercredi 20 septembre, horaire à préciser. Les rencontres se dérouleront le samedi 18 novembre.

CATEGORIE U17

Le tirage au sort du prochain tour de la coupe d'Occitanie U17 se déroulera mercredi 20 septembre. Les rencontres se dérouleront le samedi 18 novembre.

DIVERS

- Il est rappelé aux clubs que toute demande de changement d'horaire ou de terrain moins de 10 jours avant la date de la rencontre doit se faire avec l'accord du club adverse et de la commission. Plus de 10 jours avant la rencontre le club recevant peut modifier le lieu et l'heure du match en informant le club adverse et le district
- Nous rappelons aux clubs que toutes les demandes doivent être faite depuis l'adresse mail officielle du club. Toute demande provenant d'un autre adresse mail ne sera pas traitée.

Le Président

M. Jérôme Tisseur



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PV du 14/09/2023

Réunion du 22/08/2023 et du 12/09/2023

Présents :

Fabre Pierre, Lesvigne Thierry, Barreau Georges, Deroubaix Grégory (22/08/2023)

Fabre Pierre, Lesvigne Thierry, Barreau Georges. (12/09/2023)

Excusés :

Cathala André (22/08 et 12/09/2023) Deroubaix Grégory (12/09/2023)

Assiste à la réunion :

Trastet Damien (22/08/2023) - Excusé le 12/09/2023

Liste des clubs pouvant bénéficier de mutés supplémentaires

L'attribution de mutés supplémentaires est régie par l'article 45 du statut de l'arbitrage.

Section 2 – Arbitres Supplémentaires

Article 45 – Bénéfices

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Les clubs ci-dessous pourront bénéficier de mutés supplémentaires dans l'équipe de leur choix.

CLUBS	NOMBRE	EQUIPE BENEFICIAIRE
ES ARZENS	1 muté	
OM ST PAPOUL	1 muté	Equipe senior 1 (D2)
FRV COUGAING	1 muté	
TRAPEL FC	1 muté	
E.S STE EULALIE VILLESEQUELANDE	1 muté	
UF LEZIGNAN	2 mutés	
MALVES	1 muté	
OI CORBIERES SUD MINERVOIS	1 muté	
OI MONTOLIEU SAISSAC MOUSSOULENS	1 muté	
HAUT MINERVOIS OI	1 muté	Equipe Senior 1 (R3)
SC NARBONNE MONTPLAISIR	1 muté	
ALARIC	1 muté	
BRIOLET	1 muté	

Les clubs n'ayant pas encore indiqué l'équipe bénéficiaire auront jusqu'au 8 septembre pour le faire. Ces clubs ne pourront bénéficier d'un muté supplémentaire qu'après parution du PV de la commission (District ou Ligue)

Changements de clubs

Cas de Monsieur FAHCHOUCHE Kamel

Monsieur FAHCHOUCHE a saisi la commission via un courrier en date de 9 juin 2023 afin de demander l'application de l'article 33-C du statut de l'arbitrage lui permettant de quitter son club pour des raisons disciplinaires.

Après étude du dossier, la commission décide que Monsieur FAHCHOUCHE pourra représenter son nouveau club dès la saison 2023/2024.

Cas de Monsieur LAHRACHE El Mostafa

Monsieur Lahrache El Mostafa a saisi la Commission via un mail en date du 06 septembre 2023 dans lequel il demande à rester attaché au District de l'Aude. Vu les motifs indiqués la Commission accède à sa demande.

Le Président de la Commission.

COMMISSION FUTSAL

PV du 15/09/2023

Présents : Jihed Tayebi - John Esteve - Marie Eve Dumons

Ordre du jour

Planification du calendrier :

- du championnat de l'Aude Futsal
- plateaux féminin Futsal
- plateaux U7 - U9 et U11
- réunion d'information championnat seniors.

Calendrier championnat de l'Aude :

j1 du 6 au 11 novembre

j2 du 20 au 25 novembre

j3 du 4 au 9 décembre

j4 du 8 au 13 janvier

j5 du 23 au 28 janvier

j6 du 29 février au 3 mars

play off du 18 au 23 mars (les 4 premières équipes).

Les six équipes:

FCCM (pré engagée)

UFL 1 (pré engagée)

UFL 4 (pré engagée)

FC CHALABRE (pré engagée)

OCSM (en instance)

SPORTING FUTSAL NARBONNAIS 2 (en instance)

Plateaux féminins :

Équipe probable :

FCCM

CARCASSONNE AGGLO

FC CHALABRE

LAVALETTE FUTSAL

Plateau 1 samedi 4 novembre Chalabre

Plateau 2 samedi 9 décembre Carcassonne Grazailles.

Plateau 3 samedi 13 janvier Lavalette

Plateau 4 samedi 10 février Fitou.

Plateau 5 samedi 9 mars Carcassonne Charles Cros.

Plateau 6 samedi 6 avril Fitou

Plateau 7 samedi 18 mai Carcassonne Charles Cros.

Plateaux enfants.

Prévus les week-ends

2 et 3 décembre au 17 et 18 février

Dont 9 week-ends

Gymnase :

Grazailles (tous les samedis)

Viguié (en instance)

Gymnase Charles Cros

Fitou

Quillan

Chalabre.

Réunion d'information championnat Futsal senior :

Vendredi 20 Octobre 2023

(Lezignan ou Carcassonne)

Nous allons convier tous les responsables d'équipe et un arbitre afin de leur faire part de l'organisation de la saison ainsi que du règlement.

Le Président de la Commission

M.Jihed Tayebi